

Soutenez la Fondation PSL

Oui, je souhaite soutenir les projets de l'Université PSL via la Fondation PSL.

Je fais un don à :

Je fais un don de :

50 € 100 € 500 € Je choisis un autre montant :

Je m'engage sur (*facultatif*) 2 ans 3 ans 4 ans Autre :

Date :

Signature¹ :

Je souhaite recevoir des informations sur les campagnes de levée de fonds et de legs de l'Université PSL, de sa fondation et de ses autres établissements

Je souhaite rester anonyme

Coordonnées

Civilité : Madame Monsieur

Nom : **Prénom :**

Raison sociale : (*le cas échéant*)

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Pays : **E-mail :**

Téléphone : **Promotion (*facultatif*) :**

Comment bénéficier des réductions fiscales ?

La Fondation PSL est une fondation de coopération scientifique. Elle est soumise aux règles relatives aux **fondations reconnues d'utilité publique**. Votre don bénéficie des meilleurs avantages fiscaux² :

- **66%** de votre don à la Fondation PSL est déductible de l'**impôt sur le revenu (IR)**, dans la limite de 20% de votre revenu imposable ;
- **75%** de votre don à la Fondation PSL est déductible de l'**impôt sur la fortune immobilière (IFI)**, dans la limite de 50.000€ de déduction ;
- **60%** de votre don à la Fondation PSL est déductible de votre **impôt sur les sociétés (IS)** si vous décidez d'agir à travers votre entreprise (dans la limite du plus élevé des montants entre un plafond de 10.000€ et 0,5% du CA, pouvant être réparti sur 5 ans).

¹ La signature du bulletin de soutien est obligatoire et doit être la même que celle figurant sur le chèque.

² Dans l'état de la législation au 14.11.2022.

COMMENT CALCULER LE MONTANT DE VOTRE SOUTIEN ?

VOTRE DON (€)	COÛT RÉEL DE VOTRE DON APRÈS AVANTAGE FISCAL IFI (75%)	COÛT RÉEL DE VOTRE DON APRÈS AVANTAGE FISCAL IR (66%)	COÛT RÉEL DE VOTRE DON APRÈS AVANTAGE FISCAL IS (60%)
50	12,5	17	20
100	25	34	40
200	50	68	80
300	75	100	120
500	125	170	200
1 000	250	340	400
5 000	1 250	1 700	2 000
10 000	1 700	3 400	4 000
> 10 0000	Merci de nous contacter afin que nous puissions étudier ensemble l'utilisation et la reconnaissance de votre don		

Comment donner ?

Renvoyer votre **chèque** libellé à l'ordre de la « Fondation PSL », accompagné de ce bulletin rempli à l'adresse suivante :

*Fondation PSL
Direction du Développement
60 rue Mazarine
75006 Paris*

Je souhaite recevoir un **reçu fiscal** : Par envoi postal Par email

Pour tout renseignement, merci de contacter Madame Daphné Crépin, Responsable du Mécénat à l'adresse suivante : daphne.crepin@psl.eu / 01 85 76 08 70

La Fondation PSL collecte vos données personnelles avec votre accord pour assurer le suivi de votre don dans le cadre de sa base de données Salesforce. Elle est susceptible de partager vos données avec l'Université PSL dont elle est établissement-composante conformément au décret n°2019-1130 du 5 novembre 2019 modifié. Les données collectées sont uniquement conservées pour la durée strictement nécessaire à leur finalité dans le respect des durées légales applicables. A l'issue de ces durées, elles seront supprimées. La Fondation PSL a mis en place les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour assurer la sécurité de vos données. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression (effacement), de portabilité de vos données personnelles, de limitation du traitement ainsi que d'un droit d'opposition au traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la Fondation PSL à l'adresse suivante : donnees.personnelles@psl.eu. En cas de réclamation, vous pouvez contacter la CNIL : 3 Place de Fontenoy, 75007 Paris - Tél. : 01 53 73 22 22.